



Seine Maritime

COMPTE RENDU DU CHS-CT du 7 décembre 2016 : Spécial «AMIANTE Hôtel des Finances Le HAVRE»

Le CHS-CT extra ordinaire s'est réuni sous la Présidence de la Directrice Régionale des Finances Publiques accompagnée de son équipe du Pôle Pilotage et Ressources (Directeur, Directrice adjointe et l'assistant de prévention). Étaient également présents le médecin de prévention (Mdp) et l' Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST).

Le Directeur du Pôle effectue un rappel chronologique des faits :

En mars 2016, dans le cadre d'un plan d'envergure de réorganisations de services, la Direction Locale demande une mise à jour du Dossier Technique Amiante (DTA) qui est d'ailleurs une obligation triennale.

Une inspection « visuelle » (conformément à la réglementation) est réalisée en avril par une société agréée. Le rapport n'est transmis à la DRFIP que le 8 octobre : ce rapport ne « signale aucune anomalie de dégradation des sols, excepté aux sous sols ».

Des tests sont immédiatement réalisés et s'avèrent négatifs.

Le 27 septembre, un agent du secteur recouvrement du SIP Océane signale, sur le registre santé sécurité au travail, la présence de poussières bleues suspectes et allergisantes au 4e étage.

La Direction demande une inspection visuelle effectuée par l'agent technique du site. Celui-ci confirme la dégradation de dalles de sol. Des mesures d'empoussièrations par « lingettes » sont alors confiées à une société spécialisée le 17 novembre. Le 18 novembre, les résultats reviennent négatifs.

(Pour information : une contre mesure « par lingettes » effectuée cette semaine (dont les résultats n'étaient pas encore connus lors de ce CHS-CT du 7/12) sont maintenant arrivés et sont « négatifs ».

Le 21 novembre, de nouvelles mesures d'empoussièrations en mode standard dites

de « pompes » sont réalisées sur une durée de 4 heures en la présence des personnels. Les résultats parvenant le 22 novembre à 16h, communiqués d'abord oralement par la société, montrent des mesures qui dépassent largement les seuils autorisés. Le rapport écrit est reçu à 19h et indique 126, puis 66 puis 26 fibres/litres d'air sur ces 4 heures de mesures.

Pour rappel, la norme du code de la santé est de 5 fibres/ litres d'air maximum.

Les locaux du 4e étage sont confinés le soir même.

La Direction explore alors toutes les causalités potentielles de ces taux élevés (plafonds, ascenseurs, courants d'air...) et fait les tests et analyses afin de déterminer l'origine de la pollution.

Le lendemain, en accord avec la Direction Générale, et en vertu du principe de précaution, la consigne d'évacuation est donnée. Le médecin de prévention coordonnateur national ordonne l'interdiction de pénétrer dans l'ensemble du bâtiment.

Les analyses complémentaires demandées à la société donnent des résultats négatifs.

Des analyses qualitatives complémentaires sont diligentées par la DRFIP avec un degré reconnu de fiabilité beaucoup plus importante et effectuées par une seconde société.

Ces résultats sont également négatifs.

La ré-ouverture du Centre des Finances Publiques est repoussée à plusieurs reprises en attente des résultats de ces analyses supplémentaires.

Suite à l'accord de la Direction Générale et du médecin coordonnateur, la réouverture a lieu le mardi 6 décembre pour les agents et le 7 pour le public.

Lors de la réouverture aux personnels le 6 décembre, la Direction se déplace en compagnie de l'ISST et du médecin de prévention sur le site afin d'expliquer les conditions de la reprise et exposer la problématique amiante à l'Hôtel des Finances.

Les OS de la DRFiP se rendent également sur place et rencontrent les agents en les regroupant sur deux réunions.

Le 7 décembre, lors du CHS-CT, réuni à la demande expresse des membres de la parité syndicale du CHS-CT, l' ISST et le médecin de prévention ont pu compléter et développer plus précisément les éléments techniques et médicaux concernant le sujet « amiante », ce qu'ils n'avaient pas eu le temps de faire la veille. En effet, la direction a fait le choix de rencontrer les personnels, service par service, limitant ainsi le temps d'explication du Médecin et de l'Inspecteur ce qui n'a malheureusement pu être totalement rassurant pour les personnels !

La direction précise qu'elle a effectué des contrôles dans le cadre de l'engagement ministériel, qui recommande des mesures plus importantes que ne le préconise le cadre réglementaire.

Les derniers tests effectués, l'ont été le plus finement possible, avec une marge

d'erreur réduite par rapport aux tests initiaux. Ces tests sont « rassurants » car ils ne présentent aucune fibre !

Dès lors les organisations syndicales relayent les demandes des agents :

- Quid de la traçabilité de l'exposition dans le temps, dans le cadre d'une reconnaissance de maladie professionnelle ?

- De nombreux collègues souhaitent un suivi médical personnalisé à long terme ?

Le Médecin de Prévention demande à la direction qu'une attestation de présence (sous entendu sur site exposé) délivrée par l'administration soit jointe au dossier administratif en sus du dossier médical afin de « garder la mémoire » si un agent quitte le site (mutation, retraite, etc..).

Une copie sera également délivrée par elle-même aux agents concernés.

Elle informe le CHS qu'elle a promis aux agents du 4ème de les revoir en mars/avril prochain pour répondre ainsi à leurs interrogations. Elle recevra à la demande les collègues qui le souhaitent.

La Direction précise que l'attestation de présence sera délivrée aux collègues du service recouvrement du 4e étage. Cependant, aucune réponse n'est donnée pour l'ensemble des collègues du site ou ceux ayant travaillé dans ces lieux par le passé.

- Les personnels veulent avoir connaissance de l'ensemble des rapports d'expertise.

La direction est réservée, car réglementairement elle n'a pas à le faire et craint le caractère anxiogène d'une telle communication.

- Les agents souhaitent la présence d'un intervenant extérieur pour venir leur expliquer les résultats et les risques « amiante ».

La direction est restée extrêmement évasive !!.

Sur l'information du risque amiante, ni la Direction, ni l' ISST ne semblent savoir s'il existe un DTA initial sur le site !

Celui-ci, avec l'ensemble des mises à jour, aurait pourtant été précieux pour informer les personnels et les différents intervenants quant aux risques éventuels encourus...

- Les agents et leurs représentants exigent que des mesures régulières dans l'avenir soient effectuées ainsi que des analyses de l'ensemble des matériaux de la pièce.

La Direction a prévu ces expertises.

Elle nous précise également que sur le problème de confinement du service recouvrement, elle a appliqué le principe de précaution par simple bon sens en scotchant les portes coupe feu. La société venue faire des tests n'a pas hermétiquement fermé la porte car ce n'était pas nécessaire au vu des résultats.

La direction nous précise également que les deux trous de forage présents au 4eme « cap de la Hève » sont le résultat d'anciens prélèvements datant d'avant l'incident.

- les agents demandent à minima l'encapsulage de l'ensemble des dalles amiantées et sont inquiets de constater la dégradation de certaines dalles alors que le DTA d'avril

2016 n'en fait pas état. De même ils constatent la présence de linoléum scotché sur des dalles usées « pour cacher la misère »

La direction nous rappelle que la meilleure des solutions reste la « dépose » (le retrait) des matériaux amiantés. La réflexion est en cours..

Quant au linoléum scotché sur les dalles usées au service du cadastre, il s'agit ici d'une solution provisoire qui répond au principe de précaution, puisque ce service possède les mêmes caractéristiques que le service recouvrement et que l'origine de la pollution n'est pas encore établie.

Les Organisations syndicales ont réitéré la demande de renfort d'un médecin de prévention au vu du contexte, l'actuel médecin ne pouvant répondre, seule, à toutes les sollicitations sur l'ensemble du département.

La Direction va relancer le médecin coordonnateur en ce sens et nous informe qu'un nouvel assistant de prévention renforcera l'équipe dès le lundi 12 décembre.

La Direction, le Médecin, l'ISST et les OS attendent maintenant avec intérêt les résultats de l'enquête ouverte par la Direction Générale de la Santé (DGS) afin de connaître l'origine des pics de fibres du 22 novembre.

Cependant, cela pourrait prendre du temps...

Pour les questions restées sans réponses lors de cette réunion, soyez sûrs qu'elles seront de nouveau évoquées lors du CHS-CT du 16 décembre.